

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

- ✓ vous êtes salarié de la fonction publique d'État/territoriale/hospitalière, la demande de recevabilité est à faire sur le site de l'ASP (Agence de services et de paiement) : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deass-telechargements>
- ✓ vous êtes salarié du secteur privé, demandeur d'emploi ou bénévole, vous déposez votre candidature VAE sur le site du portail France VAE : <https://vae.gouv.fr/>

3. Questions de prise en charge

Pour les candidats ne relevant pas de France VAE, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

✓ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

✓ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

✓ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 41 51

- Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat - Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les candidats qui ne relèvent pas de France VAE (agents de la fonction publique, personnes travaillant à l'étranger), les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Personnel de Formation. Une contribution personnelle de 150 euros (ticket modérateur) est demandée aux titulaires du CPF pour toute action mobilisée.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

OBJECTIF

La VAE permet à toute personne de faire reconnaître les compétences qu'elle a acquises au cours d'une activité salariée ou non salariée et / ou bénévole, en lien direct avec le diplôme visé.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Geneviève LESPRI, responsable pédagogique
g.lesprit@praxis.alsace
tél : 06 25 35 71 96



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)

Code RNCP 36836/échéance 31/08/2027
MINISTÈRE CHARGE DE LA SOLIDARITÉ

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

École supérieure de praxis sociale

03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

vae@praxis.alsace

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- ✓ décret n°2022-1208 du 31 août 2022
- ✓ arrêté du 31 août 2022

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire (...). [Il] exerce ses missions et assume des responsabilités confiées par délégation ou mandat de la personne morale dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il gère un ou plusieurs établissements ou services, dirige l'équipe de direction et des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles. (...) »

2. Le référentiel d'activités : articulées à 4 Blocs de compétences (BC), les activités attachées à l'exercice de la fonction relevant du CAFERUIS sont

- conduire une démarche prospective
- mettre en place une stratégie de développement du partenariat et du travail en réseau
- élaborer et piloter le projet d'établissement ou de service
- mettre en œuvre et évaluer le projet d'établissement ou de service
- diriger une équipe
- piloter la gestion des emplois et des compétences
- conduire la gestion des ressources humaines
- conduire la gestion économique et financière de l'établissement ou du service
- définir une politique d'investissement et de suivi de la logistique en lien avec le projet d'établissement ou de service

3. Le référentiel de compétences :

BC 1 Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques

BC 2 Définir et piloter le projet d'établissement ou de service

BC 3 Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service

BC 4 Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service

La validation des quatre BC permet l'obtention du CAFERUIS.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCÉDER A LA VAE POUR LE CAFERUIS

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. Peuvent être prises en compte sous certaines conditions les périodes de formation lorsqu'elles sont réalisées en situation de travail
- ✓ le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établi à partir du référentiel d'activités
- ✓ il est possible de se présenter à la certification partiellement ou en totalité.

Poursuites d'études :

Poursuite d'étude possible en vue de préparer des diplômes d'encadrement : le DE d'ingénierie sociale, le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES), le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement ou cursus universitaire type Master.

NOUS LOCALISER

Notre école est située sur 2 sites, à Mulhouse :

- ✓ le site Schlumberger : [4 rue Schlumberger](#)
- ✓ le site Kennedy : [22 avenue Kennedy](#)

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Formation initiale :

Pour plus d'information concernant la formation initiale, rendez-vous à la page suivante :

<https://www.praxis.alsace/formations/caferuis/>

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Déroulement

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année. Contactez-nous à l'adresse : vae@praxis.alsace

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 8 à 12 mois, se référant aux dates du calendrier annuel du certificateur (dépôt du L2 et entretien avec le jury VAE).

Différentes propositions d'accompagnement coexistent :

- **L'accompagnement collectif** (24h)

Coût : 1920 euros TCC

- **L'accompagnement individuel** (13h)

Coût : 1220 euros TCC

Les tarifs ne comprennent pas l'étude de faisabilité préalable à la demande de recevabilité qui s'élève à un montant de 300€ TTC et seront facturés en sus.

En 2023, tous diplômes confondus, **66%** des candidats que nous avons présentés ont obtenu leur diplôme.